



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD

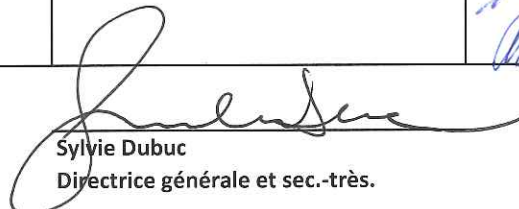
LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS MUNICIPAUX (ARTICLE 6)

PÉRIODE DU 3 DÉCEMBRE 2019 AU 7 DÉCEMBRE 2020

NOM DU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL	DESCRIPTION DU DON, DE LA MARQUE D'HOSPITALITÉ OU DE L'AVANTAGE REÇU	NOM DU DONATEUR	DATE DE RÉCEPTION	CIRCONSTANCE DE SA RÉCEPTION	INITIALE
Paul Viau - maire	AUCUN				
Richmond Viau - siège no.1	AUCUN				
Deborah Beattie - siège no.2	AUCUN				
Maude St-Hilaire - siège no.3	AUCUN				
Siège no.4 - vacant	AUCUN				
Lucien Bouchard - siège no.5	AUCUN				
Pierre Mineau - siège no.6	AUCUN				

- ❖ Ce registre est public et affiché sur le site internet de la municipalité
- ❖ Lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre, la directrice générale dépose un extrait de ce registre qui contient les déclarations visées au deuxième alinéa qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé (extrait de l'article 6 LERM)


 Sylvie Dubuc
 Directrice générale et sec.-très.